

DÉCISION DU BUREAU N° DCB-017-2026

DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026 À 18H30

Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Étaient présents : (20)

Mesdames et Messieurs, Danièle BACH, Joseph BERBETT, Doris BRUGGER, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Béatrice HANSER, Matthieu HECKLEN, Sophie LOTH, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGIER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Patrick RIEGERT, Raphaël SCHMIDLIN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Hervé WERMUTH.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (3)

Monsieur Jérôme MEYER a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Monsieur Christian GRIENENBERGER a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Madame Laetitia BLUMBERGER a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH.

Étaient excusés sans représentation : (2)

Madame Fabienne BAMOND et Monsieur Gilles CLAUDE.

RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA CCS : CONCLUSION D'AVENANTS

Nombre de conseillers

En exercice : 25 – Présents : 20 – Procuration : 3 – Absents : 2 – Exclus : 0

Le Président expose qu'il convient de conclure plusieurs avenants aux marchés de travaux de l'opération de rénovation énergétique du siège de la CCS.

- **Avenant n°2 au lot n°1 Voirie Réseau Divers avec l'entreprise TPV.**

L'avenant à conclure concerne les modifications des aménagements à proximité du bâtiment, reprise des enrobés dégradés lors du chantier, l'ajout d'une file pavés de propreté en pied de bâtiment et la prise en compte de la nouvelle implantation du local vélo pour des raisons géotechniques.

Cet avenant n°2 à conclure est d'un montant total de 21 238,60 € HT, soit 25 486,32 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 65 577,80 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : -23 330,00 € HT ;
- Montant de l'avenant n°2 : 21 238,60 € HT ;
- Montant total du marché : 63 486,40 € HT.

Ces avenants baissent le montant du montant initial de 3,19 %

- **Avenant n°1 au lot n°3 Charpente avec l'entreprise ARKEDIA.**

L'avenant à conclure concerne l'ajout de poutres de répartition des masses sur les murs porteurs pour l'installation des Centrales de Traitement d'Air (CTA) dans les combles du bâtiment, l'évacuation de déchets initialement présents dans les combles et la suppression du programme de travaux des chevêtres destinés aux évacuations d'air au profit de grilles intégrées aux chiens assis, pour des raisons esthétiques.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de -3 201, 50 € HT, soit -3 841,80 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

○ Montant initial :	196 724,80 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°1 :	-3 201,50 € HT ;
○ Montant total du marché :	193 523,30 € HT.

Cet avenant baisse le montant du montant initial de 1,63 %.

- **Avenant n°2 au lot n°5 Menuiseries extérieures avec l'entreprise NORBA.**

L'avenant à conclure concerne la mise en conformité de la trappe de désenfumage située dans les cages d'escaliers centrales du bâtiment à la suite d'une demande du bureau de contrôle.

Cet avenant n°2 à conclure est d'un montant total de 6 937,00 € HT, soit 8 324,40 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

○ Montant initial :	436 408,00 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°1 :	-17 357,00 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°2 :	6 937,00 € HT ;
○ Montant total du marché :	425 988,00 € HT.

Ces avenants diminuent le montant du montant initial de 2,39 %.

- **Avenant n°2 au lot n°7 Echafaudage avec l'entreprise ECHAPRO.**

L'avenant à conclure concerne la prolongation de la durée d'installation de l'échafaudage à la suite du retard pris par l'entreprise Paint Concept, titulaire du lot isolation thermique extérieure.

Pour rappel, lors de sa séance du 4 septembre 2025, le Bureau communautaire a décidé de conclure un avenant n°01 pour un montant de 23 912,00€ HT.

Cet avenant n°2 à conclure est d'un montant total de 10 708,00 € HT, soit 12 849,60 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

○ Montant initial :	36 517,11 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°1	23 912,00 € HT ;
○ Montant de l'avenant n°2	10 708,00 € HT ;
○ Montant total du marché	71 137,11 € HT.

Cet avenant n°2 augmente le montant initial de 29,32%, en application de l'article R.2194-2 du code de la commande publique.

Le montant de l'avenant sera imputé à l'entreprise PAINT CONCEPT.

- **Avenant n°1 au lot 10 Plâtrerie avec l'entreprise WEREYSTENGER.**

L'avenant à conclure concerne la mise en conformité du degrés coupe-feu, de la cage d'escalier centrale, des cloisons séparatives dans les combles et du flocage dans les caves et dans les locaux archives, à la demande du contrôleur technique. Il concerne également le rebouchage de réservations initialement présentes et la mise en place d'une isolation phonique entre les cloisons installées lors de la précédente campagne de travaux.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 28 650,56 € HT, soit 34 380,67 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 243 889,18 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 28 650,56 € HT ;
- Montant total du marché : 272 539,74 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 11,75 %.

Le montant total initial de l'opération s'élevait à 2 301 400,64 € HT. Compte tenu de l'ensemble des avenants validées à ce jour pour un montant cumulé de 104 758,84 € HT, le montant total de l'opération est porté à 2 406 159,48 € HT, représentant une augmentation globale de 4,55 % par rapport au montant initial du marché.

Le Bureau de la Communauté de Communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2194-5 du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 8 octobre 2026 lui donnant délégation d'attributions ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure :

- un avenant n°2 au lot 1 VRD avec l'entreprise TPV d'un montant total de 21 238,60 € HT, soit 25 486,32 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot 3 avec l'entreprise ARKEDIA d'un montant total de – 3 201,50 € HT, soit – 3 841,80 € TTC ;
- un avenant n°2 au lot n°5 Menuiseries extérieures avec l'entreprise NORBA d'un montant total de 6 937,00 € HT, soit 8 324,40 € TTC ;
- un avenant n°2 au lot n°7 Echafaudage avec l'entreprise ECHAPRO d'un montant total de 10 708,00 € HT, soit 12 849,60 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°10 Plâtrerie WEREYSTENGER d'un montant total de 28 650,56 € HT, soit 34 380,67 € TTC.

APPROUVE les termes des avenants à conclure à cet effet.

AUTORISE son Président à signer ces avenants et tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 12 octobre 2026
Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jm', written over a diagonal line.